

ASSEMBLEE GENERALE

5 avril 2025

MIRANDE

L'an deux mil vingt-cinq, le samedi 5 avril, à 9 h, l'Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs du Gers dont le siège est situé Route de Toulouse – 32000 AUCH, s'est réuni sur convocation du Président faite par voie de presse et envoi d'un dossier aux adhérents conformément à l'article 11 des statuts.

Le Président CASTÉRAN entouré des membres du Conseil d'Administration déclare ouverte cette assemblée. Il remercie M. TOUHÉ, Président de la société de chasse de Mirande et son équipe pour leur mobilisation dans la préparation des salles et leur accueil avec le petit-déjeuner à l'entrée.

Sont présents les membres du Conseil d'Administration suivants :

- M. CASTÉRAN, Président
- M. LANGLA, 1^{er} Vice-président
- M. FLORIO, second Vice-président
- M. MONNET, Secrétaire
- M. DUPRÉ, Trésorier ;
- M. OSINSKI, Trésorier adjoint.
- Mme MALLET, MM. AUDRECHY, DUFFAU, DUPUY, FAULONG.

Le Président remercie de leur présence, les personnes suivantes :

Institutions :

M. FANTON, Maire de Mirande, représenté par M. DARROUX

Mme DELGA, Présidente de la Région Occitanie représentée par M. TAUPLAC, Député du Gers et Conseiller régional ;

M. CADORÉ, Conseiller régional ;

M. DUFFOURG, Sénateur représenté par Mme SAINT-JEANNET ;

M. MONTAUGÉ, Sénateur ;

M. CAZENEUVE, Député du Gers ;

M. DUPOUY, Président du Conseil départemental, représenté par M. DUPOUEY.

M. CANDELON BONNEMaison, Président de la Chambre d'Agriculture ;

M. FEUILLERAT, de l'agence Pyrénées Gascogne de l'Office National des Forêts ;

M. SOULIE, Chef du service de l'environnement à l'O.F.B. représenté par M. RUMEAU ;

M. BEYRIES, Président de la Communauté de Communes du Grand Armagnac ;

Mme FEUGA représentant M. MOREREAU, Expert-comptable ;

Mme BAQUE MONTANEL, Commissaire aux Comptes.

Associations Départementales :

*Mme MALLET, Présidente de l'association Les Dianes Caçairos ;
M. VUILLEMOZ Président de l'Association des Gardes Particuliers ;
M BLANCHARD, Président de l'Association des Chasseurs de Grand Gibier ;
M. MASSAROTTO, APA 32 ;
M. DUFFAU, Président du Club des Bécassiers 32 ;
M. LOUBET, Président de la Fédération de Pêche du Gers représenté par M. RAZES ;
M. PRENASSI, Président de l'Association de Défense des Chasses Traditionnelles en palombière et à l'affût ;
M. LASSUS, Président d'Arbre et Paysage 32 ;
M. DEYRIS, Président de l'Association des Louvetiers du Gers représenté par MM. CARTIER, DARAN, FERRES et VÉRDIER-MATAYRON ;
Mme ZANANDREA, Présidente de l'ADRENUA 32 représentée par Mme VUILLEMOZ ;
M. TUJAGUE, Président de l'AFACCC 32.*

M. RIVIERE, Président du projet PNR Astarac représenté par M. SERIN.

Autres fédérations :

*M. DUFAU, Président de la Fédération des chasseurs des Landes représenté par M. Hargues, Directeur ;
M. DELCASSO, Président et M. DUTHU Vice-président de la Fédération des chasseurs des Hautes-Pyrénées ;
Mme COHOU, Chargée de missions au GIFS.*

Anciens administrateurs et salariés :

Mme BETH, MM. FARRÉ, LACAZE, CASSAGNE, CASTETS, BONNOTTE anciens administrateurs de la Fédération Départementale des Chasseurs du Gers ainsi que Christian TOUHE RUMEAU, ancien salarié.

M. CASTÉRAN poursuit en listant les personnalités excusées, à savoir :

*M. CASTANIER, Préfet du Gers ;
M. FARGES, Sous-préfet de Mirande ;
M. SENTIS, ancien président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Gers ;
MM. GIBERT, FOSSE, anciens administrateurs de la Fédération Départementale des Chasseurs du Gers ;
M. ESCALAS, Président du Saint Hubert Club du Gers ;
M. SIMIONATO, Président de l'Association canine du Gers ;
Mme SESTERE, Responsable de Public labos du Gers ;
Mme ST HILAIRE, Directrice de la FRC Occitanie ;
M. BOUSCARY, Président de la Fédération du Lot ;
M. VICINI, Président de la Fédération du Lot-et-Garonne ;
M. PORTET, Président de la Fédération de Haute-Garonne ;
M. ALLIES, Président de la Fédération de l'Hérault ;
M. THEROND, Président de la Fédération de la Lozère ;
M. PELLETIER, Estimateur de dégâts.*

M. DARROUX, 1^{er} adjoint de la commune de Mirande, excuse M. FANTON, maire retenu par ailleurs et nous dit, en tant qu'ancien chasseur, le plaisir de nous accueillir sur ce territoire où il y a deux sociétés de chasse.

Une minute de silence est observée en hommage aux chasseurs gersois décédés pendant l'année, à toutes ces femmes et ces hommes qui ont marqué la chasse par leur dévouement et de leur engagement, soit comme administrateur, comme louvetiers, comme paloumayres y compris au filet et tous les autres.

Le Conseil d'Administration a proposé un mode de scrutin qui corresponde mieux au monde actuel, à savoir le vote en ligne du 24 mars au 02 avril inclus en amont de notre Assemblée dont Maitre MAYNIÉ, Commissaire de justice, remettra l'ensemble des résultats des résolutions ultérieurement.

M. CASTÉRAN présente le rapport moral de la saison écoulée.

A la veille d'un moment historique pour notre Fédération, qui fêtera ses 100 ans l'année prochaine, cette assemblée revêt pour moi une signification particulière, car comme vous le savez, et comme je l'ai annoncé il y a quelques jours par mail, il s'agit de ma dernière Assemblée Générale en tant que Président.

Ces années à la tête de notre Fédération ont été marquées par des défis de taille, mais aussi par des moments de solidarité et de passion partagée. Depuis le début de mon mandat, mon engagement a toujours été de servir la chasse, dans tous ses modes, et de faire en sorte que notre Fédération trouve sa place et soit reconnue à la fois au niveau régional et national. C'est dans cet esprit que nous avons œuvré, ensemble, pour porter la voix des chasseurs et défendre nos valeurs.

Cependant, ces dernières années n'ont pas été sans obstacles. Nous avons dû faire face à des situations difficiles, parfois imprévues, qui ont mis à l'épreuve notre résilience et notre unité. Entre la pandémie de COVID-19, deux longues années d'influenza aviaire, et l'augmentation des dégâts causés par le grand gibier, les défis se sont accumulés. Ces crises ont, à leur tour, engendré des tensions, des débats stériles, et parfois des conflits, entre chasseurs et la Fédération. Ces situations ont, il faut bien l'avouer, ébranlé la motivation de certains d'entre nous, moi y compris.

Mais, au-delà de ces difficultés, il est important de rappeler ce qui fait l'essence de notre passion commune : **la chasse**. Pour moi, la chasse est bien plus qu'une simple activité. C'est un des rares lieux où l'on trouve encore des valeurs de partage, de tolérance, et de convivialité entre des personnes issues de tous horizons. C'est également un cadre propice à la transmission de nos traditions rurales, ces traditions qui façonnent notre identité et notre manière de vivre ensemble.

Aujourd'hui, nous devons regarder vers l'avenir avec confiance et détermination. Les chasseurs, ensemble avec la Fédération, devront avancer pour faire face aux nouveaux défis. Nous avons la chance de pouvoir compter sur un conseil d'administration renforcé par une équipe de jeunes administrateurs dynamiques, ainsi qu'une équipe salariée motivée, sous la conduite d'une nouvelle directrice, à l'écoute et prête à travailler de concert pour porter nos projets et défendre nos intérêts. C'est avec cette équipe renouvelée, forte de son énergie et de ses compétences, qu'il faut avancer, main dans la main, vers un avenir prometteur pour la chasse et notre Fédération.

Aujourd'hui, plus que jamais, il est essentiel de discuter des problématiques qui touchent notre activité, de trouver des solutions collectives et de maintenir ensemble l'esprit de solidarité.

L'un des sujets les plus importants que nous devons aborder cette année est celui des **dégâts de grand gibier**. Ces derniers ont pris une ampleur considérable ces dernières années, et les conséquences économiques et sociales sont bien réelles. Les chasseurs, au premier chef, sont appelés à en assumer la responsabilité. En effet, si les dégâts sont en grande partie liés à l'augmentation des populations de grand gibier, il nous revient collectivement de contribuer à la gestion de cette problématique. Ce n'est pas une tâche facile, mais c'est une responsabilité que nous devons prendre à cœur, non seulement pour protéger nos cultures et nos paysages, mais aussi pour maintenir la légitimité de notre activité. Je tiens à rappeler ce chiffre qui, à lui seul, résume l'implication des chasseurs : **863 000 sangliers ont été prélevés en France lors de la saison dernière en 2023-2024**.

Néanmoins, le nombre de chasseur diminue chaque année. Faire les poches des chasseurs, comme la loi nous y oblige, ne fait qu'accroître la pression financière sur ceux qui restent et diminue nos moyens

d'agir. Si rien n'est fait, au niveau national, nous allons vers une chasse réservée à une élite financière, et surtout, tout droit vers une banqueroute des sociétés et des fédérations.

M. Willy Schraen, Président de la Fédération Nationale des Chasseurs, lors du congrès ce 20 mars 2025 à Avignon a exprimé un message enclin de détermination et d'espérance : des parlementaires ont pris conscience de cette situation très grave et ont fait des propositions de loi visant à réformer et à moderniser le régime d'indemnisation des dommages de grand gibier. Notre Président national compte bien, en concertation avec les professionnels agricoles qui sont nos partenaires, profiter de l'intérêt de certains parlementaires pour avancer d'un point de vue législatif sur ce dossier crucial pour l'avenir d'une chasse populaire.

Nous ne devons cependant pas attendre l'évolution de la loi pour avancer, c'est pourquoi, en seconde partie de cette Assemblée Générale, vous sera présenté un **plan d'action opérationnel** visant à réduire ces dégâts sur notre département cette année. Ce plan sera un des outils majeurs pour une gestion plus fine et plus efficace des populations de sangliers, **en coopération étroite avec tous les acteurs concernés – Etat, louvetiers, les agriculteurs**. J'espère que vous serez nombreux à y participer, car il est essentiel que chacun comprenne les mesures mises en place et y prenne part activement.

Mais si les dégâts de grand gibier sont un problème majeur, ils ne sont pas les seuls à affecter notre quotidien. Un autre sujet, tout aussi préoccupant, est celui des **déchets de venaison**. C'est une problématique qui, à bien des égards, est liée à l'augmentation des prélèvements de grand gibier. Pour y répondre, notre Fédération a engagé une **initiative en partenariat avec la Communauté de Communes du Grand Armagnac**, un projet dont je suis particulièrement fier. Ce projet pilote représente une source d'espérance et un modèle de réussite. C'est un exemple concret de ce que nous pouvons accomplir lorsque nous unissons nos forces, et je suis convaincu que ce projet pourra servir de modèle pour d'autres territoires.

En parallèle, il est évident que l'augmentation des dégâts que nous rencontrons pose une question économique cruciale, notamment pour nos sociétés de chasse. Les coûts liés à la gestion des dégâts pèsent lourdement sur les finances des sociétés. Il est donc essentiel, pour alléger cette pression, de réduire les dégâts, mais aussi de trouver des solutions financières. C'est pourquoi un autre chantier majeur de notre Fédération, et je dirais l'un de ses objectifs prioritaires, est de **faire avancer les filières de venaison**. Cette question ne peut plus être ignorée. Nous devons impérativement structurer davantage cette filière afin de valoriser au mieux le gibier. Cela permettra de réduire les coûts tout en apportant des solutions économiques pour nos sociétés de chasse.

Nous soutenons depuis plusieurs années les programmes de **repeuplement du petit gibier**, notamment des faisans sauvages.

Maintenir la chasse au petit gibier dans notre département reste un défi majeur. La Fédération a pris la décision, il y a quelques années de mettre en place une politique d'arrêt progressif des lâchers d'oiseaux en période de chasse, dans le but de défendre une pratique de chasse plus éthique et respectueuse. Il s'agit en effet de ne plus « lâcher des oiseaux le samedi pour le dimanche », mais cette politique n'interdit en rien la pratique du lâcher hors période de chasse.

Cependant, cette mesure n'a pas été bien perçue par certains sociétaires qui ont exprimé leur incompréhension et inquiétude. C'est pourquoi la Fédération souhaite améliorer l'accompagnement de cette politique.

Cette année, les dates d'arrêt de lâcher, pendant la période de chasse, restent identiques à celles de l'année passée à savoir le 1^{er} septembre pour le perdreau et 1^{er} octobre pour le faisand. Nous sommes conscients que la marche reste haute pour certains territoires pour maintenir des oiseaux en période de chasse par des lâchers anticipés. En particulier en ce qui concerne l'aménagement du territoire, c'est là, notamment, que notre rôle d'accompagnement est essentiel.

L'équipe fédérale reste pleinement engagée dans le soutien aux programmes de repeuplement, qui ont d'ores et déjà montré des résultats positifs. Des réflexions s'amorcent pour poursuivre ces actions tout en réfléchissant à de nouvelles stratégies pour soutenir les territoires plus petits qui ne sont pas encore inscrits dans cette dynamique.

Pour cela, nous souhaiterions travailler en étroite collaboration avec tous les acteurs du monde rural, notamment les éleveurs de petit gibier et les agriculteurs. C'est ensemble que nous pourrons identifier des leviers d'action, notamment en matière d'aménagement des habitats naturels avec l'appui des compétences agroécologiques de la Fédération, pour garantir un environnement propice au petit gibier.

Un autre défi majeur auquel nous serons confrontés cette année est **l'attaque de la chasse à la palombe au filet, par la Commission Européenne.** Cette méthode de chasse traditionnelle, qui fait partie intégrante de notre patrimoine et de nos pratiques locales, et ce pour 5 départements du Sud-Ouest, est aujourd'hui remise en question. Pour apporter davantage d'éclairages sur ce dossier, nous aurons le privilège d'assister à une présentation technique, avec la participation de Régis HARGUES, Directeur de la Fédération des chasseurs des Landes, ainsi que de Valérie COHOU du GIFS, association loi 1901, qui a pour but une meilleure connaissance des Colombidés en développant des études scientifiques. Ils nous exposeront les enjeux et les actions en cours pour défendre cette pratique face aux décisions européennes.

La défense de la chasse, et notamment de la chasse au filet de la palombe, est bien entendu un rôle fondamental de notre Fédération. Toutefois, nous ne pouvons mener cette bataille seul. **La participation active des chasseurs est essentielle**, notamment pour recueillir et transmettre les données nécessaires à la défense de nos pratiques. Ce sujet en est une belle illustration : sans les informations précises et la mobilisation des chasseurs sur le terrain, il nous serait difficile de défendre de manière solide et argumentée nos positions.

À ce titre, nous tenons à **remercier chaleureusement les paloumayres** qui, par leur engagement et leur participation, nous permettent d'alimenter nos données techniques. Nous comptons bien défendre cette pratique de chasse traditionnelle à leurs côtés et continuer à les accompagner dans ce combat.

D'autres projets et sujets mériteraient toute notre attention, Je vous invite à rester mobilisés pour l'année à venir où des grands défis seront encore à relever.

Pour conclure, mes chers amis, je souhaite souligner que, bien que les défis soient nombreux, il y a des raisons d'être optimistes. Grâce à l'engagement de chacun d'entre nous, à l'implication de nos équipes, des administrateurs, des chasseurs, des élus et des partenaires, nous pouvons avancer et faire face à ces problématiques. Le travail collectif, la recherche de solutions innovantes et le respect de nos valeurs communes nous permettront de préserver et de développer notre passion pour la chasse, j'en suis convaincu.

M. CASTÉRAN invite les chasseurs à rester mobilisés pour faire avancer tous ces sujets.

Voici les procès-verbaux et timbres amendes qui ont été délivrés cette saison de chasse sous la responsabilité du Chef de service départemental, Didier SOULIÉ

PROCES VERBAUX DRESSÉS CETTE SAISON 2024/2025 MAIS NON ENCORE JUGÉS PAR LES TRIBUNAUX AVEC UNE POSSIBLE CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE DE LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DU GERS

-2 prévenus : *Chasse à l'aide d'engin prohibé et non-respect des prescriptions du SDGC relatives à la sécurité des chasseurs (tir depuis l'emprise de la voie publique)*

-2 prévenus : *Chasse sur le terrain d'autrui sans son consentement.*

-2 prévenus : *Chasse non autorisée avec appneau.*

-2 prévenus : *Chasse non autorisée de nuit, chasse sans plan de chasse individuel, chasse à l'aide d'un engin prohibé (véhicule) chasse sur le terrain d'autrui, chasse sans permis de chasser valable.*

-2 prévenus : *Chasse à l'aide d'engin prohibé (cage piège), chasse sans permis ou autorisation de chasser valable.*

-2 prévenus : *Chasse à l'aide d'engin prohibé (utilisation d'un engin agricole comme moyen de rabat).*

-2 prévenus : *Chasse à l'aide d'engin prohibé (émetteur radiophonique).*

-1 prévenu : *Exploitation d'établissement pour animaux non domestiques sans certificat de capacité, ouverture non autorisée d'établissement d'élevage des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (Affaire classée sans suite car le trouble a cessé).*

-2 prévenus : *Emploi de piège non homologué (pièges à mâchoires), utilisation inappropriée de produits phytosanitaires.*

-1 prévenu : *Chasse sans permis ou autorisation de chasser valable.*

-1 prévenu : *Infraction à un arrêté réglementaire pris pour prévenir la destruction du gibier et favoriser son repeuplement.*

Parallèlement, il y a eu 17 timbres amendes cette saison (contre 24 l'année précédente) pour les motifs suivants :

- ➔ 1 : Recherche de gibier à l'aide d'une source lumineuse et Transport à bord d'un véhicule d'une arme de chasse non démontée ou déchargée ;
- ➔ 13 : Non-respect des prescriptions du S.D.G.C. relative à la sécurité des chasseurs et des non chasseurs ;
- ➔ 1 : Transport d'une arme non démontée ;
- ➔ 1 : Chasse en infraction avec les modalités du PGC (plan de gestion sanglier) ;
- ➔ 1 : Capture d'animal sans tenue à jour du carnet de prélèvements (carnet bécasse).

Voici exposées toutes les procédures relevées et en cours en 2024-2025.

BILAN FINANCIER 2023-2024

M. DUPRÉ présente le bilan financier de l'exercice écoulé.

L'exercice comptable étant calqué sur l'année cynégétique, les comptes ont été clôturés au 30 juin 2024. Il a été conservé la continuité des méthodes et la comptabilité a été tenue d'après les engagements. Le Conseil d'Administration a entériné cette clôture des comptes le 21 octobre 2024.

Je vais donc vous présenter l'arrêté des comptes au 30 juin 2024

BUDGET 2024-2025

a. Première partie : l'Actif du Bilan

Les immobilisations sont de 403 750 € présentées en valeur nette (les amortissements ont déjà été déduits).

Les immobilisations financières sont de 1 957 € (parts sociales).

Les créances sont de 197 260 €.

Les valeurs mobilières de placement sont de 2 352 593 €.

Les disponibilités sont de 174 500 €.

Les charges constatées d'avance sont de 48 258 €.

⇒ **Total Actif Bilan : 3 178 318 €**

b. Deuxième partie : le Passif du Bilan

Les réserves sont de 2 008 443 € : elles étaient de 2 113 384 €.

Les provisions pour risques et charges sont de 394 007 €.

Les fonds dédiés sont de 166 688 €.

Les dettes sont de 600 847 €.

⇒ **Total Passif Bilan 3 178 318 € avec un résultat bénéficiaire de 8 333 €.**

c. COMPTE D'EXPLOITATION AU 30 JUIN 2024

Je vais détailler rapidement ces différents postes

Poste : Fonctionnement F.D.C. 32

Le résultat de ce poste est de :

Recettes	1 268 616.26 €
Dépenses	1 078 218.14 €
Résultat	+ 190 398.12 €

Poste : Projets

Le résultat de ce poste est de :

Recettes	421 453.50 €
Dépenses	557 680.39 €
Résultat	- 136 226.89 €

Poste : Service Dégâts de Gibier

Le résultat de ce poste est de :

Recettes	882 617.01 €
Dépenses	928 455.57 €
Résultat	- 45 838.56 €

Le résultat consolidé de l'exercice 2023/2024 est bénéficiaire de 8 332.67 €

Voici le montant des diverses subventions que la F.D.C. 32 a reversé au cours de la saison 2023/2024.

Poste de subventions	Montant reversé sur 2023/2024 (€)
Subventions (stés et GIC , autres)	56 179.03 €
Haies	6 830.00 €
Promo Chasse	4 945.99 €
Total subventions	67 955.02 €

Avec l'arrêté des comptes au 30 juin 2024, il vous a été envoyé le récapitulatif du budget 2025-2026. Ce budget a été adopté par le Conseil d'Administration du 10 janvier 2025.

Il vous a été donné l'opportunité de voter du 24 mars au 02 avril pour approuver ce budget.

Les résultats des votes vont seront présentés par Monsieur Maynié, Commissaire de justice à l'issue des trois présentations techniques.

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SAISON 2023/2024

Mme Montanel, Commissaire Aux Comptes, présente le rapport sur l'exercice clos au 30 juin 2024.

- Le rapport du Commissaire Aux Comptes est consultable sur le site de la Fédération :

www.chasse-nature-occitanie.fr/Gers/
rubrique ma fédé / présentation

(ANNEXE 1)

PAROLE A :

M. MONTAUGE, SENATEUR
M. TAUPIAC, DÉPUTÉ ET CONSEILLER REGIONAL

DOSSIER PALOMBE :

M. HARGUES, Directeur de la Fédération des chasseurs des Landes, fait une présentation depuis la Directive oiseaux jusqu'à l'attaque par la Commission européenne de la chasse au filet.

Mme COHOU, décrit les études palombe depuis la création du GIFS en 2000.

Intervention de M. BELLOT sur les palombières dans le Gers

(ANNEXE 4)

DOSSIER DEGATS

Intervention de M. VERDIER-MATAYRON, Louvetier, pour une présentation du bilan de l'année écoulée.

Intervention de MM. DUPUY (administrateur) et BONNEVILLE (technicien) pour apporter des réponses concrètes, présenter le plan d'action départemental et les accords mis en place avec les syndicats agricoles visant à réduire les dégâts agricoles.

Présentation par M. BONNEVILLE de l'audit sur le secteur de Cazaubon et Miélan/ piégeage sanglier
(ANNEXE 4)

DOSSIER DECHETS DE VENAISON

Intervention de M. LANGLA (administrateur) et M. PÉRÉ (technicien) présentant un projet vitrine de collecte des déchets de venaison qui verra le jour à l'automne 2025 à l'échelle d'une Communauté de Communes.

Intervention de M. BEYRIES, Président de la Communauté de Communes du Grand Armagnac, intercommunalité vitrine du projet.

(ANNEXE 4)

REMISE DES RESULTATS DES VOTES

Maître MAYNIÉ, Commissaire de justice, remet à M. CASTÉRAN les résultats des votes des différentes résolutions.

(ANNEXE 3)

REMISES DU TROPHEE CHASSE DURABLE 2024

MM. CASTÉRAN et AUDRÉCHY remettent le trophée chasse durable 2024 et un chèque de 2 000 € à Mme DUPOUX, Présidente de la Société de chasse de Beaupuy. Félicitation à cette société pour ses 23 années d'engagement au service des milieux naturels.

Mme DUPOUX remercie Mme BARAYRE, M. PELLETIER, la Fédération des chasseurs, le Lycée agricole de Riscle, la Région, Arbre et Paysage 32 ainsi que la mairie et précise que c'est un honneur pour une société de 10 chasseurs de recevoir ce trophée.

REMISES DES MÉDAILLES

Par leur dévouement pour la chasse, leur participation très active au sein du réseau associatif local et leur implication exemplaire depuis de très nombreuses années, votre fédération remet sa médaille aux personnes suivantes :

M. Jacques SEIDEL de Fleurance.

M. Antoine MATTUIZZO de Mas d'Auvignan.

Que tous soient ici remerciés.

INTERVENTIONS DE :

- Lionel CANDELON-BONNEMAISON, Président de la Chambre d'agriculture ;
- Philippe DUPOUEY, Président du Conseil départemental ;
- David TAUPIAC, Conseiller régional.

LISTE DES ANNEXES :

Annexe 1 : Rapport du Commissaires Aux Comptes ;

Annexe 2 : Rapport d'activité 2024 ;

Annexe 3 : Procès-verbal de constat de Maître MAYNIÉ, Commissaire de Justice, résultats des votes ;

Annexe 4 : Diaporama de l'AG 2025.

M. le Président CASTÉRAN remercie les Élus, également Mesdames et Messieurs les chasseurs pour la bonne tenue de ce congrès.

Le Président

Serge CASTÉRAN

Le Secrétaire

Jean-Pierre MONNET